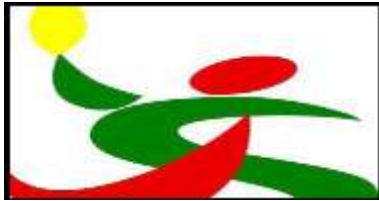




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Ministère des Sports



Comité d'Organisation des Jeux
Olympiques de la Jeunesse 2026



Agence des Travaux et de
Gestion des Routes du Sénégal

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) 2026

DAO N°D/1685/A3

Travaux de construction de la « Maison du cuir » à la Médina Dakar dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026

1. L'AGEROUTE (Agence des Travaux et de Gestion des Routes) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a reçu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée l'AFD) pour couvrir le coût des travaux de **construction de la « Maison du Cuir » à Médina dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026**, et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel, le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est émis.

2. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la construction d'un immeuble R+3 sur une surface de mille mètres carrés (1 000 m²) à la Médina.

Les travaux seront exécutés en un marché à lot unique et indivisible et pour un délai de douze (12) mois.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x F, Fann Résidence
Tel. : +221 33 869 07 51 – Fax : +221 33 864 63 50
E-mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bsenghor@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de 09H 00 à 17H 00 à partir du **29 janvier 2024**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

4. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

- i. avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à partir de 2013, trois (3) projets de travaux similaires ayant chacun une valeur minimale de **Huit Cent Millions (800 000 000) F CFA** ;

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux ou les procès-verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès-verbaux de réception ne seront pas comptabilisées.

- ii. avoir au cours des trois (3) dernières années à compter de 2020, au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel d'**Un Milliard (1 000 000 000) F CFA** ;
- iii. fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (3) dernières années à compter de 2020 (2020, 2021 et 2022) ;
- iv. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque d'un montant équivalent à **Deux Cent Cinquante Millions (250 000 000) F CFA**.

Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Milles (**50 000**) F CFA par versement au compte n° SN 153 01301 301090002540, ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

6. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **27 février 2024 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées**. Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous le **27 février 2024 à partir de 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Quinze Millions (15 000 000) F CFA**.

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO